



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 9 octobre 2020

Intervention : **Jean-François TALLIO**

Vous avez choisi de faire le Conseil municipal cet après-midi, vous en avez dit quelques mots. Nous aurions préféré que cela soit à 18 heures, malgré le souci de collation, j'ai bien compris que c'était également lié à l'occupation de cette salle, mais nous aurions peut-être pu en trouver une autre.

Cette décision comporte deux inconvénients : le premier, c'est que pour un certain nombre d'entre nous, salariés, ce n'est pas si simple que cela de se libérer. La deuxième, c'est que nous avons eu des citoyens qui nous ont dit que, suivre à distance sur un après-midi, c'était moins simple que de le suivre à distance le soir. À ce titre, pourrait-on avoir aujourd'hui de votre part l'engagement que cet enregistrement puisse être accessible comme cela l'est par exemple à Saint-Sébastien dans l'agglomération ?

OBJET : VOEU « MORATOIRE SUR LA 5G »

Intervention : **Jean-François TALLIO**

Merci d'avoir intégré dans la version finale, la convention citoyenne pour le climat. Nous pensons que les citoyens, dans leur expertise d'usage et leur expertise du quotidien, ont des choses à dire sur le déploiement de la technologie, aujourd'hui la 4G, demain la 5G, avec peut-être des éléments positifs, mais aussi beaucoup de réserves sur les effets induits de ce développement à tout crin, et nous serions inspirés sur Saint-Herblain de prévoir des temps de discussions citoyennes pour que chacun puisse dire là où il est, ce qu'il pense et qu'on puisse verser cela à la réflexion nationale sur le moratoire, s'il est accepté, et misons qu'il le soit.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ POUR LE LIBAN

Intervention : **Jean-François TALLIO**

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais Monsieur ALIX m'y contraint, parce que l'action de Saint-Herblain depuis des décennies est d'intervenir justement à chaque fois qu'une catastrophe touche un des pays de la planète, je trouve que cela honore plutôt la Ville, et je renverrais aux questions de Monsieur ALIX, une autre question, celle de l'ingérence d'un Président de la République parce qu'il doit veiller peut-être à des intérêts particuliers dans un pays et tout cela pourrait se passer par un jeu diplomatique plus subtil et prenant en compte davantage les intérêts collectifs que les intérêts individuels.

OBJET : SUBVENTIONS FONDS HERBLINOIS DE SOLIDARITE POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

Intervention : **Florence GASCOIN**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs.

Lors de la conférence des Présidentes et Présidents de Groupe, vous nous avez énuméré les différents montants des subventions demandés par plusieurs associations herblinoises que l'on voit dans le tableau.

Certaines subventions ont été retenues et d'autres, comme vous le disiez, seront vues lors de prochaine conférence en fonction des compléments d'information.

Bien évidemment, notre Groupe « Saint-Herblain en Commun » est tout à fait en adéquation pour aider ces associations qui ont souffert du confinement et des conséquences du Covid.

Par contre, nous sommes étonnés qu'en tant que Groupe d'opposition, nous n'ayons pas participé à cette commission d'attribution des subventions sur les fonds herblinois de solidarité pour le secteur associatif.

Nous demandons donc, qu'une élue ou qu'un élu de notre Groupe, participe aux prochaines commissions d'attribution des subventions des fonds Herblinois. On imagine que celles-ci se tiennent en toute transparence et que nous y avons toute notre place.

Je vous remercie pour votre attention.

OBJET : PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNELS AVEC LES COMPAGNIES ARTISTIQUES PROGRAMMÉES SUR JOURS DE FÊTE

Intervention : **Amélie GERMAIN**

« Jours de fête » a été annulé, mais la décision est unilatérale, puisque les compagnies artistiques n'ont pas été interrogées pour savoir ce qu'elles préféreraient faire. En l'occurrence jouer, quitte à revoir le protocole.

Nous, le Groupe « Saint-Herblain en Commun », avons échangé avec nombre d'entre elles. Bien sûr, elles répondent qu'elles sont satisfaites du maintien de leur cachet et comment ne pas l'être ? Mais si elles avaient eu à choisir, elles auraient préféré jouer. Jouer autrement, mais jouer ! Jouer devant un public, même restreint, jouer pour le plaisir de jouer, jouer pour faire s'évader des jeunes, des moins jeunes, d'un quotidien parfois très rude que la crise sanitaire n'a pas épargné.

Oui, la crise sanitaire nous restreint, mais nous sommes persuadés que Saint-Herblain aurait pu maintenir « Jours de fête ». Cela demandait sans doute un peu de souplesse, de la réactivité et une certaine capacité d'adaptation, mais en s'en donnant les moyens, c'était possible.

ONYX a pu adapter sa programmation dans une version hors les murs. Nantes a maintenu les rendez-vous de l'Erdre, Saint-Nazaire a transformé les Escales pour qu'ils puissent faire la fête.

Au final les Herblinoises et les Herblinois vont payer ces prestations non réalisées sans que cela ne satisfasse complètement les compagnies et sans profiter du spectacle.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

OBJET : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (COT), BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Intervention : **Jean-François TALLIO**

Autant nous pouvons que saluer le souci de la Ville pour les acteurs économiques qui ont subi des difficultés pendant cette crise de Covid qui n'est pas terminée, autant nous aurions apprécié d'avoir des éléments complémentaires. Pourquoi ? Un certain nombre de ces structures peuvent avoir perçu, et c'est bien normal, un soutien soit pour les salariés, soit pour une partie de l'activité. Et il aurait été plus intéressant de se prononcer avec l'ensemble de ces éléments pour apprécier les préjudices subis et puis ce que représente l'aide de la Ville, au regard des dommages subis par ces structures.

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT DE NANTES METROPOLE DE L'ANNÉE 2019 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT FINANCIER

Intervention : **Amélie GERMAIN**

Mes chers Collègues, Monsieur le Vice-président.

Vous l'avez présentée, la Métropole Nantaise connaît une forte croissance en matière économique et démographique avec une projection pour 2030 de +75 000 habitants.

Au sein de la métropole, les coopérations et mutualisations entre les Villes qui la composent sont essentielles pour y répondre, en matière de logements notamment, pour nos enfants, nos petits-enfants, pour les nouveaux arrivants et aussi pour ces populations démunies et exclues déjà présentes sur notre territoire et en particulier à Saint-Herblain.

Je voudrais aussi aborder ce phénomène d'assèchement des villes moyennes et des zones rurales au profit d'une Métropole nantaise toujours plus attractive qui capte les richesses, les emplois, les services publics, mais aussi les denrées alimentaires. Faut-il le rappeler, la ruralité n'est pas le garde-manger de la Métropole.

Nous, Groupe « Saint-Herblain en Commun » avons à cœur de défendre la coopération plutôt que la compétition. Ce changement de paradigme ne pourra se faire qu'avec une large réflexion à l'échelle des bassins de vie redessinés par des pratiques résidentielles et des mobilités quotidiennes. L'investissement massif dans le rail est indispensable.

La mise en place d'un bureau des temps, mesure forte de notre programme permettrait également de fluidifier les déplacements et contribuer à un cadre de vie plus apaisé. En parlant de bassins de vie, il apparaît plus que jamais pertinent de dépasser les frontières administratives de la Métropole pour travailler sur des espaces de projets, comme le schéma de cohérence territoriale, le SCOT Nantes/Saint-Nazaire.

Au regard des enjeux en termes de développement économique, de logements ou de déplacements, penser la métropolisation sur un territoire le long de la Loire prend alors tout son sens. Il peut se concevoir à une échelle géographique intégrant d'autres Villes comme Cordemais et Frossay ou

d'ailleurs, loin des engagements environnementaux de la Métropole, le projet du grand port autonome envisage de bétonner 110 hectares, dont 51, en zone humide au Carnet.

C'est heureusement sans compter la force et la détermination des opposants, car, et j'en conclurais ainsi, penser coopération dans l'aménagement du territoire, c'est aussi mettre en œuvre l'un des fondements du développement durable, celui de se soucier de l'impact de nos propres décisions sur les autres territoires qu'ils soient loin ou proches.

Soyons donc vigilants à ne pas organiser le développement de Nantes Métropole au détriment des territoires voisins, périurbains et ruraux. Nous devons imaginer un aménagement du territoire rééquilibré où les Métropoles animent et accompagnent le développement de l'ensemble du territoire et ne cherchent pas à tout concentrer chez elle.

Le monde de demain, ce n'est pas la Métropole en plus grande. La concurrence entre les territoires doit céder la place à une coopération inédite entre intercommunalités.

Nantes Métropole par le biais de ses élus doit faire un pas de côté.

Merci de votre attention.

Intervention : Christine NOBLET

Mesdames, Messieurs.

Nous souhaitons revenir sur l'enjeu « produire du logement pour tous ».

Vous avez parlé, Monsieur LUCAS, de l'objectif du PLH (Plan Local de l'Habitat) de Nantes Métropole des 6 000 logements par an, dont 450 à Saint-Herblain. Il s'agit bien sûr de logements neufs, vous avez parlé d'une offre de logements abordables, d'une offre de logements locatifs sociaux importante, du logement pour les publics spécifiques, les étudiants par exemple et c'est très bien. Tout cela, c'est du neuf et en dernier ressort, vous abordez l'amélioration du parc existant. Savez-vous que ce parc existant, représente 99 % du parc et que la production annuelle ne représente que 1 % environ, et le fait de citer en dernier ressort, l'amélioration du parc existant traduit à nos yeux le peu d'importance que la Métropole accorde à ce parc qui représente la quasi-majorité des logements sur notre territoire. Et pourtant, ce parc existant représente le principal gisement de la réduction de consommation d'énergie dans le secteur et aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il est grand temps que l'amélioration de ce parc devienne une priorité de premier ordre et d'y consacrer les moyens pour accompagner les ménages. Vous avez cité à juste titre l'action des espaces infos énergie. Il y a également l'action de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) avec des aides importantes qu'il faut capter au bénéfice des ménages de la Métropole.

Merci de votre attention.

Intervention : Eric BAINVEL

Bonjour à tous et à toutes, aux Herblinoises et aux Herblinois qui peuvent nous suivre en direct.

Il y a dans son rapport bien sûr, la mise en avant de la démocratie dite participative à travers les dialogues citoyens comme si ces démocraties pouvaient être autres que participatives. Ces dialogues

sont très orientés, les thèmes décidés ne proviennent pas de demandes ou revendications de citoyens, citoyennes, mais uniquement des élus, c'est-à-dire avant tout, de la majorité nantaise. Ces dialogues ont pour une grande partie des thématiques Nantaises, réaménagement de la petite Hollande, bord de Loire surtout nantaise, patrimoine de Nantes Erdre et des projets pour Nantes la nuit. Cette dernière thématique, pourquoi pas, Saint-Herblain la nuit au lieu de Saint-Herblain ville dortoir.

Mais en ce qui concerne la démocratie, et la Métropole, le premier des problèmes est que les élus métropolitains ne sont pas élus directement par les citoyens et citoyennes. Se targuer du passage par l'espace dialogue citoyen de 37 000 visiteurs et visiteuses en 2019 et combien plusieurs fois, c'est très bien, mais cela ne représente qu'à peine 6 % de la population ou dans l'édition d'un nouveau grand débat citoyen consacré à la longévité organisé à l'échelle métropolitaine ayant rassemblé la foule énorme de 350 personnes, soit 0,05 % de la population métropolitaine.

Si on enlève les élus présents lors de ces débats, on est loin du grand débat et des citoyens et des citoyennes. Pour que les citoyens et citoyennes se sentent un peu plus concernés par la Métropole, il est plus que nécessaire au minimum que l'élection de ses représentants soit au suffrage direct.

Ensuite que les citoyens et citoyennes soient, d'une part, réellement impliqués dans les décisions et d'autre part, que les propositions et thèmes ne soient pas uniquement des propositions institutionnelles, mais citoyennes, ceci afin que, comme il est dit dans le rapport, soit mis en place une réelle association étroite des acteurs et des citoyens et citoyennes, en n'oubliant pas que les citoyens et citoyennes sont aussi des acteurs.

En ce qui concerne plus spécifiquement Saint-Herblain, de nombreuses contradictions entre la réalité et les objectifs affichés du fait métropolitain apparaissent. Il est dit dans le rapport au chapitre du renforcement du fait métropolitain que l'objectif est d'améliorer le niveau de service rendu au plus près des habitants, en garantissant une montée en compétences collective et une sécurisation de l'action collective. Pouvez-vous alors nous expliquer pourquoi des décisions prises sur le Pôle Loire Chézine n'ont pas été mises en œuvre, telle la liaison cyclable sécurisée entre Saint-Herblain et Couëron.

Il est dit aussi qu'au niveau des économies d'énergie, mais aussi, et ceci n'est pas mentionné dans le rapport, afin de diminuer la pollution lumineuse néfaste à la faune animale ainsi qu'à la vision de la voûte étoilée, il est demandé un éclairage restreint au cœur de la nuit pour les axes structurants, le centre bourg et les zones d'activités. On en est très loin à Saint-Herblain, très loin d'une ville verte face au niveau des objectifs déclarés.

D'autant plus loin que le rapport préconise la poursuite des coupures totales d'éclairage dans certains quartiers, mais uniquement avec les Communes qui le souhaitent. Pourquoi Saint-Herblain fait-elle si peu partie des Villes volontaires ?

De même dans l'objectif d'une circulation motorisée qui cède la place aux modes doux considéré comme dans le rapport, comme un levier important pour changer les comportements et favoriser une meilleure cohabitation et mobilité entre les différents usagers de la route en milieu urbain, en rendant la circulation moins dense grâce notamment à la modération des vitesses en laissant plus de place aux modes doux, il est infirmé ainsi que depuis 2012, les Communes de la Métropole ont poursuivi le développement des zones apaisées limitées à 30 km/heure et des zones de rencontre à 20 km/heure.

En ce qui concerne notre Commune, c'est de manière purement cosmétique. Il est plus que nécessaire de rendre comme à Nantes l'ensemble de la ville à 30 km/heure et d'augmenter la mise en place de véritables pistes cyclables et de stationnements sécurisés à Saint-Herblain si l'on veut répondre à l'objectif.

On peut aussi, afin de favoriser le développement de la pratique cycliste, s'inspirer là aussi de l'exemple d'autres Communes comme ce qui se fait à Rezé avec la location de vélos cargo à six places pour amener les enfants à l'école.

Quant au dispositif d'écomobilité scolaire, si celui-ci est très positif et se généralise, nous l'espérons, à l'ensemble des écoles de la Métropole, comment se fait-il, qu'en ce qui concerne la mobilité des classes primaires herblinoises, l'accès au transport en commun du réseau Tan ne soit pas gratuit comme à Nantes ? Car celui-ci permet d'une part, une éducation auprès des enfants et des familles aux déplacements en transports en commun et d'autre part, une économie pour la Commune. Le Vice-Président de la Tan, ici présent, va peut-être pouvoir nous répondre.

Ensuite, en dehors de grandes phrases et discours sur le logement social et le fait de produire des logements pour tous et toutes, nous posons la question du devenir des locataires, en particulier de Bellevue ou de la Bernardière dont les logements sont supprimés. Elles ou ils sont obligés d'accepter des logements éloignés, loin des transports en commun alors que ces locataires sont en partie des personnes aux revenus en général modestes.

Enfin s'il est mis en place des actions et projets volontaristes de Nantes Métropole en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, il est dommage que le rapport lui-même ne soit pas rédigé en écriture inclusive.

Je vous remercie et espère avoir des réponses à nos questions de manière claire et sans mépris.

Intervention : **Primaël PETIT**

Je voulais profiter de ce rapport pour vous parler des ROM.

Cet été, quelques semaines après le confinement, de nombreuses familles ROM se sont vues expulsées de notre Commune, direction Orvault, puis éparpillées je ne sais où. Certaines familles sont à l'heure actuelle de retour sur notre Commune. Cette errance sans fin, de terrains boueux en terrains boueux, a pourtant de lourdes conséquences, en particulier sur la scolarisation des enfants et sur l'accompagnement par les associations.

Ce sont pourtant des étapes essentielles de l'intégration : 74 enfants ROM sont scolarisés sur Saint-Herblain. À ce titre, l'association SOL'ROM a contacté l'ensemble des élus de notre Conseil et nous vous avons proposé une entente municipale transpartisane tant le sujet doit tous nous mobiliser. À ce jour, nous attendons toujours une réponse de votre part.

Critiquer Nantes Métropole, pousser un coup de gueule dans la presse, pourquoi pas ? Cela soulage parfois, Monsieur le Maire, encore faut-il être exemplaire ? Notre Ville s'était engagée pour aménager deux terrains d'insertion temporaires pour 2019, comme ce qui se fait à Rezé. À ce jour, il n'y a toujours rien. Nantes Métropole doit faire sa part, c'est sûr, mais nous aussi.

Dans quelques mois, fin mars 2021, va s'achever la MOUS, Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, il est important de la proroger dans la continuité du travail déjà effectué les trois années passées, réaliser un diagnostic, accompagner les familles dans leur parcours d'insertion.

Nous restons disponibles pour travailler tous ensemble à la résorption des bidonvilles et à l'intégration des familles ROM.

Vous étiez inquiet, Monsieur le Maire, j'espère que vous noterez la complémentarité de nos interventions.

Merci à vous.

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉVALUATION

Intervention : **Vincent OTEKPO**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association Société Française de l'Évaluation afin de bénéficier de son réseau, de ses ressources, de son expertise à travers des formations, des colloques et des séminaires.

Vous signalez dans le même temps que la démarche de prospective et d'évaluation des politiques publiques bénéficie d'un poste dédié à Saint-Herblain depuis 2011 pour animer cette démarche de prospective, et qu'il s'agirait aujourd'hui de franchir un nouveau cap permettant de favoriser une citoyenneté plus active et mieux répondre aux exigences de transparence démocratique.

Les Herblinoises et Herblinois sont en demande de transparence et de vitalité démocratique. Le triste taux d'abstention de plus de 73 % au second tour des élections municipales à Saint-Herblain l'atteste.

Mais pour répondre à cette légitime attente, il aurait fallu que la municipalité prenne la mesure des choses, se dote d'une ambition, d'une volonté et d'une stratégie. Hélas, au lieu de cela, vous ne trouvez rien de mieux pour le moment que de leur proposer une adhésion à une association d'experts.

Non, Mesdames et Messieurs, une adhésion à une association n'a jamais fait une ambition et une volonté politique ni une stratégie.

Non, Mesdames et Messieurs, la Société Française de l'Évaluation ne fera pas à la place de la Ville.

C'est dès à présent que les élus doivent faire des propositions pour honorer l'engagement fait aux Herblinois.

Je vous renvoie au petit guide édité par l'Association SFE à l'usage des élus et aux autres décideurs. Il précise qu'une évaluation répond généralement à trois finalités : une finalité démocratique, une finalité stratégique et une finalité opérationnelle.

Pour ce qui concerne la finalité démocratique, et la mobilisation des citoyens, point n'est besoin d'aller consulter des experts. Faites confiance aux citoyens et demandez aux Herblinoises et Herblinois, ils sauront vous dire quoi faire et comment procéder !

Merci de votre attention.

OBJET : MISE À DISPOSITION DE MOYENS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NÉCESSAIRES AUX ÉLUS

Intervention : **Eric BAINVEL**

Nous nous interrogeons sur la nécessité de renouveler l'ensemble des ordinateurs et téléphones des élus. Plusieurs élus de notre Groupe, précédemment élus, l'ont d'ailleurs fait savoir lors de cette demande par les Services en demandant de pouvoir conserver et le téléphone et l'ordinateur qui en général fonctionnaient encore très bien. On leur a répondu que cela n'était pas possible. Si nous comprenons la nécessité pour les élus de disposer de matériel informatique et téléphonique pour travailler et échanger, il n'empêche qu'il est avant tout nécessaire de favoriser la sobriété. Que ce soit au niveau de la consommation énergétique liée aux usages numériques comme l'illustre le débat sur la 5G, les études montrent en effet que les gains attendus par la dématérialisation n'existent pas. Les industriels s'accordent sur une multiplication parmi les données échangées sur les réseaux dans les prochaines années, mais aussi par l'accumulation de déchets électroniques polluants et peu recyclés, l'accélération de l'épuisement des ressources non renouvelables, eau, énergie fossile, terres rares pour fabriquer ces matériels ainsi que les équipements du réseau et de tous les nouveaux terminaux numériques, le ravage écologique et humain des régions d'où les matériaux sont extraits.

Nous aimerions savoir ce que deviennent les anciens matériels, s'ils sont au minimum reconditionnés. Si c'est le cas, pourquoi alors ne pas les avoir récupérés après reconditionnement au lieu d'en acheter des neufs et donc d'éviter de participer activement à la consommation et donc à la pollution et à l'augmentation des gaz à effet de serre.

D'autre part, vous nous avez distribué lors du Conseil d'installation une mallette contenant de nombreux produits promotionnels de la Commune dont une clef USB et un sac en tissu. Y avait-il nécessité que vous distribuiez aux 43 élus ces gadgets promotionnels ? Avons-nous besoin d'une mallette nouvelle ?

Avons-nous besoin d'une clef USB ? Avons-nous besoin d'un sac en tissu à part pour rajouter à chacun et chacune un peu plus d'objets ?

De plus, si cette mallette et ce sac en tissu étaient au moins issus de production locale, éthique et dans des matières écologiques. Or, la mallette est en matériau synthétique, c'est-à-dire issue du pétrole, il y a mieux en termes écologiques. D'autre part, elle provient de Chine. On fait donc mieux au niveau bilan carbone et au niveau éthique et social, même si c'est le parti communiste qui le dirige, la Chine n'est pas spécialement un modèle. En espérant que ce ne sont pas des prisonniers ou prisonnières politiques ou non, voire des membres de la communauté ou du peuple Ouïghours.

Quant au sac en tissu, il vient d'Inde et il est en coton non bio, c'est-à-dire OGM. Quand on connaît ce que l'imposition des OGM dans le monde paysan indien a amené, à savoir, l'accroissement de la misère et de nombreux suicides de paysans et paysannes, on est là aussi loin du social et de l'éthique. Quant au bilan carbone, il va falloir planter à Saint-Herblain au moins une forêt par sac.

Tout ceci montre qu'il ne suffit pas de s'affirmer Vert et Solidaire parce que c'est porteur électoralement. Il va vous falloir faire de gros efforts pour sortir de votre logique productiviste et enclencher une réelle politique écologiste et solidaire.

Si vous voulez, nous pourrions vous apporter nos conseils et expertises.

Merci.

OBJET : DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS

Intervention : **Christine NOBLET**

On a lu qu'une ordonnance devait sortir avant le 28 septembre dernier et cela concernait le potentiel compte de formation de l' élu local, mais en fait il se fait attendre, et ce n'est pas arrivé.

En attendant, tout ce qui est mentionné dans la délibération est juste, sauf la répartition par groupe d'élus au prorata du nombre d'élus. Ce n'est pas dans le texte de la loi. Pourquoi la réponse aux demandes de formation des élus ne se ferait-elle pas sur le critère des besoins dans le respect de l'enveloppe disponible ? Si on s'en tient au compte administratif de 2019, les indemnités du Maire plus celles des adjoints, plus celles des conseillers représentent 373 000,00 euros. 20 % de ce montant fait 74 600,00 euros, ce qui est beaucoup plus que ce qui a été consommé les dernières années. Si les élus d'un groupe dépassent légèrement le prorata, ils pourraient être formés.

La délibération est plus restrictive que la loi, nous voterons donc logiquement contre, si cela ne bouge pas.

Intervention : **Jean-François TALLIO**

La réponse à la question est que la loi ne prend pas en compte cet aspect et du coup, à partir du moment où, comme l'a dit Christine, sur les dernières années, le budget n'a pas été consommé en totalité et qui ne me semble pas que les uns ou les autres aient eu des dépenses inconsidérées, on pourrait au minimum se dire qu'à demi-année, on fait un point pour voir si sur le reste de l'année, il y a nécessité d'un prorata, mais pour nous, en l'état, au regard de ce qui s'est passé ces longues dernières années, la proposition ne correspond pas à la réalité.

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

Intervention : **Jean-François TALLIO**

En trois points.

Le premier qui prolonge un échange qu'on a eu tout à l'heure sur le déficit de suivi des travaux et particulièrement des travaux énergétiques. Si c'est toujours le cas, pourquoi ne retrouve-t-on pas ce besoin dans une création de postes ?

La deuxième question est liée à une question posée en Commission sur l'actualité des apprentis. Le règlement intérieur nous précise que 7 jours après la Commission, on devrait avoir par écrit la réponse à la question. Les 7 jours sont passés, nous n'avons rien vu venir nous non plus.

En troisième point, peut-être un mot sur comment s'est passé la rentrée et particulièrement dans le domaine de l'éducation. On a vu quelques expressions passer, des tracts. Est-ce que la Mairie et l'Adjoint au personnel ont des éléments à apporter sur ce sujet ?

Intervention : **Eric BAINVEL**

On a un vrai problème, que ce soit au niveau des cantines, que ce soit un manque aussi d'Atsem qui ne sont pas complétées les mercredis matin pour les 80 %. Où est votre réponse ? Là, il y a un vrai

problème et la lettre qui a été envoyée entre autres par SUD Territorial et SUD Éducation n'a toujours pas eu de réponse. Il y a un vrai mal-être dans une grande majorité des écoles herblinoises.

Maintenant, vous pouvez mettre cela sous le tapis si vous voulez, voilà stop.

(réponse interpellation)...

En ce qui concerne les écoles de Saint-Herblain, cette année il y a vraiment un gros problème. Vous pourrez faire ce que vous voulez et dire ce que vous voulez, voilà stop.

(plus tard)

Pour l'instant, j'aimerais une réponse de Monsieur Driss SAÏD sur les questions que j'ai posées, point. Voilà c'est tout. Si cela pose problème, dites-le.

(plus tard)

Il n'a pas répondu ! Il lui a été demandé si cela s'était bien passé. La réalité, c'est qu'on a cette année un tel mal-être dans les écoles qu'il y a un rassemblement qui est demandé, voire peut-être une action de grève.

Intervention : Jean-François TALLIO

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Nous regrettons que la délibération sur le forfait mobilités ait été retirée de l'ordre du jour. Nous aurions pu la trouver à ce moment-là du Conseil municipal. Certes, nous attendons la signature d'un décret, cela ne nous a pas échappé.

En juin dernier, nous citons la Commune de Bron dans le Rhône, qui savait l'interprétation possible en sa défaveur et avait défendu que cette mesure était cohérente avec les orientations gouvernementales, ils décidaient de l'appliquer, le contrôle de la légalité leur avait donné raison.

Depuis, plusieurs villes les ont rejoints, dont celle de Grenoble. Nous tenons à votre disposition l'extrait du registre du Conseil municipal qui a approuvé l'application du forfait mobilités.

C'est votre volonté politique qui est interrogée, Mesdames et Messieurs. Où est votre ville verte ? Cette mesure a été évaluée à 20 000 euros en année pleine pour Saint-Herblain soit 41 centimes d'euros par habitant.

Pour les élus de Saint-Herblain en Commun, l'exemplarité de la Ville, le soutien aux agents usagers du vélo et l'avenir de la planète valaient bien une décision du Conseil municipal aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

OBJET : CITÉ ÉDUCATIVE DU GRAND BELLEVUE : CONVENTION CADRE TRIENNALE ENTRE L'ÉTAT, LES VILLES DE SAINT-HERBLAIN ET NANTES, NANTES MÉTROPOLE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL - CONVENTION DE MUTUALISATION AU TITRE DU FONDS DE LA CITÉ ÉDUCATIVE ENTRE LES VILLES DE SAINT-HERBLAIN ET NANTES ET LES COLLÈGES ERNEST RENAN, DEBUSSY ET DE LA DURANTIÈRE

Intervention : Eric BAINVEL

Ce sont des questions :

Il est dit que l'État abonde financièrement la cité éducative via un fonds d'amorçage, cela veut-il dire qu'il se désengagera ensuite ?

Pour la ville de Saint-Herblain, il y a trois types de contributions qui sont cités, et nous avons des questions sur deux de ces contributions. Il y en a une, c'est ingénierie et accompagnement en termes de ressources humaines. Qu'est-ce que cela signifie et quel est le coût financier ?

Ensuite, projet pour accompagner la mise en vie de la cité éducative. Lesquelles ? Qui les construit et les décide ? Et qu'en est-il des équipes éducatives dans ce dispositif ?

Merci.